



13)

L'AN mil neuf cent

, le - 8 SEPT 1945

du mois d

à

heure du

Déférant à notre mandat de comparution
après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de

Devant nous,

BÉTEILLE

Greffier

Membre de la Commission

d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de

Greffier assermenté, s'est présenté à été amené
en notre cabinet, à Paris, le



M. Laval, Déjà entendus

M. Chaud, Baraduc et Jaffre

Conseil de l'inculpé, dûment convoqué et à la disposition de qui la
procédure avait été mise la veille de ce jour, sont présents

REMANDE Expliquez-nous sur la loi du 18 juillet 1942, relative
aux garanties données aux membres de l'Association
dite "Légion Eriole". (Journal Officiel du 8 Août 1942)
Nous en placons le texte sous vos yeux.

Quelles raisons pouvez-vous invoquer pour
expliquer l'adoption de ce texte, dont le but
était de mettre à la disposition de l'ennemi
une force militaire destinée à accroître sa
puissance.

Antérieurement, alors que vous ne faisiez
pas partie du Gouvernement, vous aviez été

un des animateurs de la création de la Légion des Volontaires Français contre le bolchévisme que devrait remplacer la Légion Tricolore en question.

Tous étiez même présent, à la cérémonie de l'inauguration de la Caserne où devaient être mobilisés les premiers membres de cette organisation militaire, à Versailles. Vous nous trouvez aux cotés de divers représentants de l'armée ennemie et d'agents pro-allemand notoires tels que Deloncle, Déat, dont vous avez été victime d'un attentat.

Tout cela révèle la sympathie que vous n'avez cessé de manifester et exprimer par ailleurs, par vos paroles, en faveur de l'organisation d'une force militaire française combattant sous l'uniforme allemand, dans des rangs allemands et pour le triomphe de la cause allemande ?

RÉPONSE Le texte que nous ne placez pas dans les yeux n'indique pas expressément que les membres de la Légion dite Tricolore seraient nécessairement collaborer avec l'armée allemande. Je me garderai

d'ailleurs de continuer, ne m'étant jamais occupé moi-même de cette question, que la Légion Tricolore n'eût pas été en fait une organisation nouvelle destinée à remplacer la L. F. F. C'est M. Benoist Méchin qui déjà, je le crois, s'était chargé sous le Ministère Darlan, avant 1944 mon retour au Pouvoir, de la L. F. F.

En essayant de substituer la Légion Tricolore à l'autre organisme, il avait certainement la préoccupation d'atténuer l'influence des partis extrêmes de la collaboration et de l'ouverture des français, qui s'étaient engagés à combattre au front de l'Est, au Commandant allemand et à certaines obligations qui leur étaient imposées, comme celle de l'uniforme, par l'armée allemande.



Vous fournirez sans doute me dire, qu'il importe peu qu'ils soient habillés de telle ou telle manière, si ils étaient

appelés à combattre aux côtés de notre ennemi; mais il reste la question importante que nous me posez, concernant la part que j'aurais jouée dans la création de la L.V.T. et de l'encouragement que je lui aurais apporté par ma présence à une cérémonie à Versailles.

Je déclare, de la manière la plus formelle, n'avoir pris aucune part, d'aucune sorte à la création de la L.V.T.. A ma connaissance ce sont les partis de la collaboration et particulièrement de P.P.F. qui ont proposé aux allemands ou reçus d'eux l'idée de cette création à une époque où je n'étais plus au Gouvernement.

Il ne fait d'ailleurs aucun doute que ces jeunes gens, membres de ces partis, fanatisés par Doriot et par Dieudonné se seraient directement engagés dans l'armée allemande. S'ils n'avaient pu le faire dans un

La L.P.T. non encore organisée. Cun
point de vue du concours apporté
à l'ennemi, par des français, rien
n'aurait été changé, leur nombre
n'aurait pas varié.

La L.P.T., à mon avis, fut surtout
crée dans un but de politique intérieure
pour permettre à ceux qui en étaient
les initiateurs, de s'empêtrer du Pouvoir
en France, avec la complicité des
autorités allemandes, dont il se souffre
ainsi de la reconnaissance.

J'étais généralement vivement
critiqué et combattu par ces groupements,
qui fourraient les effectifs de la
L.P.T. et ce que je vais répondre
à la dernière partie de votre question
le prouve.

La veille de la cérémonie, je fus
appelé au téléphone par un M^{me} Arnoux
collaborateur et ami de Deloncle, qui
me fit, avec insistance, de bien
vouloir assister le lendemain, à
Versailles à une cérémonie où il
serait procédé à la levée des couleurs.

Je n'avais aucune intention de
refuser à son invitation que je jugeais
dangereuse puisqu'il s'agissait de
la L.P.T. dont je connaissais les
mauvais sentiments à mon égard.

W.W.

Betck



mais M^r Jauchose insista. Son insistance fut telle, qu'il me rappela de nouveau dans la boîte et le lendemain matin encore deux fois. Dans la dernière communication, me regardant toujours hésitant, il me fit plus claire et dit : qui au moins comprendrait pas que je refuse d'assister à la levée des couleurs, à laquelle il était procédé pour la première fois en zone occupée depuis l'armistice. Je répondis que si je le pouvais, je m'y rendrais.

Un malencontreux hasard fit que je dépassais ce soir là, au Bois de Boulogne en direction de Versailles et que je devais aller visiter une propriété au delà de Versailles. C'est dans ces conditions qu'en traversant cette ville, je crus devoir m'arrêter à cette occasion où je n'étais attiré par aucune fonction officielle.

C'est à la sorte de la catherine également nommée Colette, que j'en connaissais pas, dont le nom me fut révélé par la suite, qui de traversait à une distance de moins d'une centaine de mètres, une tir à cinq balles de réservoir dont l'une me traverse le bras, dont une autre me traverse les yeux.

~~MMitt~~

~~Perril~~